

<https://www.astucesetconseils.be/societe/13/19>

[Numéro 19 - 11.02.2022](#)

Astuces & Conseils Vous et votre société

[INDEMNITÉS DE FRAIS - 11.02.2022](#)

[Légère hausse de l'indemnité journalière !](#)

[Si vous vous déplacez en Belgique pour votre société, elle peut vous verser une «indemnité journalière», qui est un peu plus élevée depuis le 01.02.2022. À combien s'élève-t-elle, et quelles sont les règles applicables ?](#)

[CHEF D'ENTREPRISE - FISCALITÉ - 11.02.2022](#)

[L'épargne-pension l'année de vos 60 ans](#)

[COMPTE COURANT - INTÉRÊTS - 11.02.2022](#)

[Quel taux d'intérêt est «exagéré» en 2022 ?](#)

[DROIT - CONTRATS - 11.02.2022](#)

[Parapher chaque page d'un contrat ?](#)

[ASBL - BÉNÉVOLES - 11.02.2022](#)

[Indemnité de frais des bénévoles](#)

[RETIRER UN REVENU DE VOTRE SOCIÉTÉ - RÉMUNÉRATION - 11.02.2022](#)

[Faites retenir un Pr P suffisant sur votre salaire !](#)

[Le 21.12.2021, le fisc a annoncé qu'en 2022, il portera une attention particulière au précompte professionnel \(Pr P\) sur les salaires des dirigeants d'entreprise, car les contrôles montreraient que certaines sociétés ne retiennent pas \(assez\) de Pr P sur ces salaires. Qu'en est-il pour vous ?](#)

CONTRÔLES ET LITIGES - 11.02.2022

Qui doit signer la déclaration ou un accord fiscal ?

Les déclarations et les accords fiscaux doivent être signés par le contribuable ou un mandataire. Mais qu'en est-il si vous êtes marié ou cohabitant légal ? Et qu'en est-il des déclarations et des accords pour votre société ?

DIRIGEANT D'ENTREPRISE - STATUT SOCIAL - 11.02.2022

Réduire vos cotisations sociales provisoires pour 2022 ?

Vous voulez réduire votre salaire cette année. Devez-vous dès lors toujours payer des cotisations provisoires élevées, calculées sur votre salaire d'il y a trois ans, ou pouvez-vous les faire réduire ? Qu'est-ce qui a changé à cet égard en 2022 ?

COMPTES ANNUELS - CONTENU - 11.02.2022

Réduction de valeur et moins-values sur clients

Bientôt, votre comptable préparera vos comptes annuels pour 2021. Ce faisant, il passera également en revue les créances clients en souffrance et vous suggérera de comptabiliser des réductions de valeur ou des moins-values sur les factures qui n'ont pas encore été payées. Quelle est la différence entre les deux ?

DIVIDENDES - 11.02.2022

Qu'est-ce qui change, en 2022, pour vos actions VVPR-bis ?

Les PME peuvent distribuer des dividendes «VVPR-bis» moyennant un précompte mobilier (Pr M) de 15 % ou 20 %, au lieu de 30 %. Une loi du 21.01.2022 apporte toutefois certains changements à cette réglementation. Vos dividendes peuvent-ils encore bénéficier de ce régime favorable ? Que devez-vous savoir à ce sujet ?

DPI - BORNE DE RECHARGE - 11.02.2022

Une borne professionnelle déductible à 225 % ?

Si votre société investit dans une borne de recharge, elle peut l'amortir à 100 %, voire parfois même à 200 %. Peut-elle également bénéficier de la déduction pour investissement de 25 % ?